

# RÈGLEMENT CONCOURS (Free)

## ARTICLE 1 – INSTRUMENTS

Les instruments suivants sont admis :

- Cor des Alpes
- Büchel

Les instruments **en bois ou en carbone** sont autorisés.

**Les embouchures en bois ou en matériel synthétique sont** admises.

**Il est autorisé de jouer en 2 tonalités ou plus.** Il est possible de jouer au cor des Alpes et Büchel dans la même formation.

## ARTICLE 2 – DÉCISIONS AU SUJET DES PRESTATIONS

La prestation doit avoir lieu en costume correct (minimum pantalon ou jupe noir et chemise blanche) ; en cas de doute, contacter l'organisation au préalable pour voir son accord.

Les formations et groupes **n'ont pas le droit d'être dirigés**. La prestation peut être jouée **avec partition**. Les concurrents ont le droit de jouer 5-6 notes d'essai sur place avant leur prestation.

Temps de la prestation :

- a) Solo ou prestation à plusieurs voix cor des Alpes **minimum 2'20 – maximum 5'**
- b) Solo ou prestation à plusieurs voix Büchel **minimum 1'30 – maximum 5'**

## ARTICLE 3 – JUGEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations sont jugées selon les critères suivants et laissées à libre décision du Jury ( Jury derrière paravent):

1. Qualité du son
2. Technique de souffle précision, mobilité, intonation
3. Interprétation I dynamique, phrasé, articulation (équilibre de la voix dans les formations à plusieurs voix)
4. Interprétation II métrique, temps, agogique, rythme (jeu d'ensemble dans les formations à plusieurs voix)
5. Expression musicale

## ARTICLE 4 – NOMBRE DE PRESTATIONS

Il autorisé de se produire au **maximum deux fois**.

- a) un solo ( cor des Alpes ou Büchel)
- b) un duo, trio ou quatuor (cor des Alpes ou Büchel)
- c) un solo cor des Alpes ou un solo Büchel
- d) un solo ( cor des Alpes) et un duo, trio ou quatuor (cor des Alpes ou Büchel)
- e) un duo, trio ou quatuor cor des Alpes et un duo, trio ou quatuor Büchel
- f) deux duo, trio ou quatuors (cor des Alpes ou Büchel)

## ARTICLE 5 – CATÉGORIES

Le concours est composé d'une seule catégorie et seuls les musiciens suivants ont le droit d'être remplacés :

- Pour les duos : aucun
- Pour les trios : un
- Pour les quatuors : deux
- Pour les groupes : moins de la moitié

## ARTICLE 6 – DISQUALIFICATION

Les concurrents qui ne respectent pas les règlements techniques du festival ne pourront pas prétendre une quelconque classification

## ARTICLE 7 – FINALE

Pour la grande finale, les concurrents suivants y participent :

- Catégorie « Free »

Après les morceaux d'ensemble du matin e la finale du concours « classic » , ils seront avertis par les responsables sans indications de leur rang et ils tireront au sort l'heure de leur passage pour la finale, qui déterminera le champion du jour de la catégorie « free » .

## ARTICLE 8 – DÉLAIS D'INSCRIPTION

Le délai d'inscription est mentionné sur la feuille d'inscription et doit être respecté. Les modifications éventuelles après le délai d'inscription sont prise en compte **jusqu'à la veille du concours à 12:00 am.**

Le montant de la finance d'inscription est fixé chaque année par l'organisation et est à payer dans le délai d'inscription.

## ARTICLE 9 – GÉNÉRALITÉS

L'ordre de passage des concurrents est tiré au sort, e tenant compte des concurrents se produisant plusieurs fois. Il sera communiqué le matin même une heure avant le début du concours. L'affichage est disponible au stand des informations. Tous les participants sont tenus de s'informer sur leur ordre de passage. Les retardataires non justifiés seront disqualifiés.

Le joueur se présentera 15 minutes avant son passage auprès du responsable du concours. A aucun moment le nom du participant n'est communiqué au jury, étant donné que celui-ci est caché.

Le jugement de la prestation est fait par le jury et ne peut pas être contesté.

Le concours aura lieu uniquement le SAMEDI.

INFO :